

Les médicaments d'automédication sont-ils des médicaments comme les autres ?

Les médicaments d'automédication peuvent être achetés en pharmacie (et uniquement) sans ordonnance et ne nécessitent pas la prescription d'un médecin. Ils présentent les mêmes garanties de sécurité et de qualité que les médicaments de prescription médicale obligatoire. Mais, malgré l'intérêt qu'ils suscitent auprès des Français et des professionnels de santé et les économies que leur généralisation pourrait engendrer, l'automédication en France demeure l'une des plus faibles d'Europe.

8/10

Part des Français ayant eu recours à l'automédication en 2018.

1,7 %

Progression de la vente des médicaments sans ordonnance en France sur dix ans, soit 8 % du marché des médicaments de ville, contre 12,6 % en Allemagne et 14 % en Italie.¹

LES PATHOLOGIES POUR LESQUELLES LES FRANÇAIS S'AUTOMÉDIQUENT

46 %
Maux de tête

21 %
Maux de ventre

19 %
Douleurs musculaires

18 %
Douleurs articulaires

13 %
Douleurs dentaires

51 %
Rhume ou état grippal

41 %
Maux de gorge

34 %
Toux

18 %
Allergies ou sinusites chroniques

24 %
Troubles digestifs & manque de vitamines

20 %
Fatigue

19 %
Problèmes de peau

18 %
Problèmes de sommeil

13 %
Problèmes de pieds



1,5 milliard d'euros

Montant d'économies réalisables en un an, à condition d'élargir le périmètre des médicaments d'automédication.

¹) AESGP (Association européenne des spécialités pharmaceutiques grand public)

Source : Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable (Afipa).